



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial



Gouvernement des Pays-Bas

Ce que le **Fonds-en-dépôt néerlandais** peut faire pour vous

**Le Fonds-en-dépôt néerlandais
vise à renforcer l'application de
la Convention de 1972
pour la protection
du patrimoine mondial,
culturel et naturel.**



En 2017, l'Accord de coopération entre le Fonds-en-dépôt et l'UNESCO a été reconduit pour la cinquième fois, pour la période allant de 2017 à 2020.

Le Fonds-en-dépôt dispose d'un budget annuel de 375 000 euros.

Comment fonctionne-t-il ?

Les projets sont soumis au Fonds par le biais des unités régionales du Centre UNESCO du patrimoine mondial ou des bureaux hors Siège de l'Organisation. Pour être sélectionné, un projet doit contribuer à la communauté du patrimoine mondial dans le sens le plus large possible. En conséquence, les résultats du projet doivent pouvoir être mesurés et les candidats doivent préciser, le cas échéant, comment les résultats du projet peuvent être « adoptés/réutilisés/adaptés », et quel modèle/programme de formation pourrait être réutilisé dans un contexte similaire sur un autre site ou pour un autre bien.

Les groupes prioritaires et les priorités globales de l'UNESCO sont pris en considération dans le cadre de cet accord de Fonds-en-dépôt, sans qu'aucune restriction ne s'applique en ce qui concerne la nationalité des contractants chargés d'effectuer des missions ou de mettre en œuvre des projets.

Les projets proposés sont portés à l'attention du Fonds-en-dépôt néerlandais par le biais des bureaux régionaux du Centre UNESCO du patrimoine mondial. Les propositions sont examinées entre août et mi-novembre chaque année. Une décision concernant les propositions est formulée en décembre de la même année.

Il a été créé en 2001 par le Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et de la science.

À ce jour, le Fonds-en-dépôt a financé plus de 150 projets concernant différentes catégories du patrimoine et diverses régions du monde, comme en témoigne le document « *From astronomy to Zanzibar* » *

* <http://whc.unesco.org/en/from-astronomy-to-zanzibar/>

Objectifs

Les projets et programmes menés à bien au titre de l'Accord de coopération avec le Fonds-en-dépôt néerlandais sont structurés en fonction des Objectifs stratégiques adoptés par le Comité du patrimoine mondial (les « 5 C ») et des résultats escomptés du Programme et budget approuvés (C/5) de l'UNESCO, afin d'assurer un équilibre régional et thématique et de fournir un soutien durable pour le suivi du projet ou les activités qui en découlent. En outre, il peut être envisagé d'apporter un soutien pour un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril et/ou pour le patrimoine situé dans des zones de conflit.

Les principaux types de projet que le Fonds-en-dépôt peut soutenir, classés en fonction des 5 C sont les suivants :

- **Crédibilité** : assistance technique en vue de l'élaboration des listes indicatives et des propositions d'inscription, principalement dans les régions sous-représentées du monde ; études thématiques et réunions d'experts, en particulier pour les catégories du patrimoine sous-représentées.
- **Conservation** : assistance technique en vue de l'élaboration de plans de conservation et/ou de gestion, et de projets favorisant une approche axée sur le développement durable pour les biens inscrits, en particulier dans les régions sous-représentées.
- **Renforcement des capacités** : financement de séminaires de formation et d'ateliers nationaux ; assistance technique au renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles.
- **Communication** : diffusion de l'information, éducation, sensibilisation de l'opinion publique, présentation de sites.
- **Communautés** : renforcement du rôle des communautés locales dans la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial.



En outre, une attention particulière est accordée à la catégorie du patrimoine commun ou du patrimoine culturel partagé, c'est-à-dire du patrimoine qui est perçu par les Pays-Bas et d'autres pays ou régions concernés comme étant du patrimoine culturel partagé. Ce patrimoine va au-delà des vestiges présents dans les anciennes colonies et pourraient aussi inclure les biens culturels trouvant leur origine dans d'autres entreprises menées au niveau international par les Pays-Bas à travers leur histoire.



Contact

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP – France

Email: wh-info@unesco.org
<http://whc.unesco.org/en/nft>

© UNESCO 2017
Photos : Couverture : © UNESCO/Baba Amed. Dos : © UNESCO/R. van Oers ; © UNESCO/
Véronique Dauge ; © UNESCO/S. Haraguchi ; Intérieur : © UNESCO/Sandra Varela ;
© Cristina lamand ; © UNESCO/P. Khamsrichan

